

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3876

15 décembre 2014

SOMMAIRE

EBC, European Business Consulting S.à r.l.	186004	MBERP II (Luxembourg) 4 S.à r.l.	186016
Enzian Holding S.A.	186045	MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l.	186016
Eternity Investments S.A.	186045	MCE Investissement S.à r.l.	186017
EURO DIRECT MARKETING S.à r.l. ...	186046	Medianus S.à r.l.	186048
Harmon Europe Holding S.à r.l.	186017	M & G Chemicals Brazil S.A.	186034
Iberian Minerals Financing S.A.	186020	Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l. .	186025
Idamante S.à r.l.	186021	M.R.I. Investments S.A.	186045
Imagivert S.A.	186020	NRWLOG1 S.à r.l.	186047
Immobilière Citem S.à r.l.	186023	Project Blue S.à r.l.	186004
Immo Pacor S.A.	186024	Terpsico S.A.	186046
Immorefin S.à r.l.	186020	UniAsia	186047
Indest S.A.	186023	UniDynamicFonds: Global	186004
Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l.	186021	UniEM Global	186048
International Oilfield Investment S.A. ...	186023	UniEM Osteuropa	186048
Invik S.A.	186021	UniEM Osteuropa	186048
IPharma Consulting (SPF) S.A.	186022	UniInstitutional Convertibles Protect ...	186002
Japhil Properties S.A.	186024	UniInstitutional EM Bonds 2016	186002
Jego Sarl	186024	UniInstitutional EM Corporate Bonds ...	186003
JENSAL Spf S.A.	186015	UniInstitutional Euro Covered Bonds 1-3 years Sustainable	186004
Joventis S.A.	186022	UniInstitutional IMMUNO Nachhaltigkeit	186003
JPMorgan Funds	186022	UniInstitutional IMMUNO Nachhaltigkeit	186003
JS Immo Luxembourg S.A.	186024	UniInstitutional IMMUNO Top	186003
KEY Germany Fliegerstrasse S.à r.l.	186047	UniInstitutional IMMUNO Top	186003
KEY Germany Schulterblatt S.à r.l.	186014	UniVario Point: Ertrag	186002
KEY Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l.	186015	UniVario Point: Wachstum	186002
KEY Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l.	186015	UniVario Point: Wachstum	186002
LIGA-Pax-Corporates-Union	186002		
MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l.	186015		
MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l.	186016		

UniVario Point: Ertrag, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 6. November 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014170129/10.

(140193712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

UniVario Point: Wachstum, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 6. November 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014170132/10.

(140193719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

UniVario Point: Wachstum, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 6. November 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. November 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014170133/10.

(140193720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

LIGA-Pax-Corporates-Union, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014174182/10.

(140198970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Uninstitutional EM Bonds 2016, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014174183/10.

(140198977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Uninstitutional Convertibles Protect, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014174184/10.

(140198979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2014.

UnInstitutional EM Corporate Bonds, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014174988/10.

(140199677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

UnInstitutional IMMUNO Top, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175015/10.

(140199839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

UnInstitutional IMMUNO Top, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175016/10.

(140199840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

UnInstitutional IMMUNO Nachhaltigkeit, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175017/10.

(140199841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

UnInstitutional IMMUNO Nachhaltigkeit, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175018/10.

(140199842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.

UniInstitutional Euro Covered Bonds 1-3 years Sustainable, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175752/10.

(140200665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UniDynamicFonds: Global, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175753/10.

(140200677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

EBC, European Business Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 82.530.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190154/10.

(140212326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Project Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 191.502.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of November,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Project Blue S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 191.502 (the Company). The Company has been incorporated on October 24, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared

Fondo de Capital Privado Emprendimiento e Innovación SP, a private equity fund, governed by the laws of Colombia, having its registered office at Calle 34, no. 6-65, Bogotá D.C., Colombia, with tax identification number (Número de Identificación Tributario (NIT)) 900.598.771-1 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 12, 2014.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to designate the existing forty thousand (40,000) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share as ordinary shares (the Ordinary Shares); creation of nine (9) new classes of shares, namely the class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares) and class I shares (the Class I Shares); and increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred United States Dollars (USD 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share to forty-four thousand five hundred United States Dollars (USD 44,500.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the articles of association of the Company (the Articles) as amended under items 3., 4. and 5. below.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a payment in cash.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles.

5. Amendment to article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to (i) designate the existing forty thousand (40,000) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share as Ordinary Shares, (ii) create nine (9) new classes of shares, namely the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares and (iii) increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred United States Dollars (USD 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share to forty-four thousand five hundred United States Dollars (USD 44,500.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the Articles as amended under the Third Resolution, Fourth Resolution and Fifth Resolution below.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, and fully pays up such shares by a payment in cash in a total amount two million three hundred forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 2,343,400.-) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of four thousand five hundred United States Dollars (USD 4,500.-) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two million three hundred thirty-eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 2,338,900.-) to the share premium reserve account of the Company.

The sum of two million three hundred forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 2,343,400.-) paid by the Sole Shareholder to the Company is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at forty-four thousand five hundred United States Dollars (USD 44,500.-), represented by forty thousand (40,000) Ordinary Shares, five hundred (500) Class A Shares, five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class C Shares, five hundred (500) Class D Shares, five hundred (500) Class E Shares, five hundred (500) Class F Shares, five hundred (500) Class G Shares, five hundred (500) Class H Shares and five hundred (500) Class I Shares, all such Shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Subject to this article 6, the Company may repurchase or redeem its own Shares (to the exception, however, of the Ordinary Shares which are not redeemable) provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below. In such case, the rules of priority and proportions set out herein and in article 22 for the distribution of profits will apply accordingly.

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to Share redemptions:

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; and

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this article 6.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling Shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the Shares of the relevant class. Where Shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class I Shares).

Where Shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder(s) of the relevant class of Shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount pro rata their/its participation in the relevant class of Shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the General Meeting. Shareholders holding redeemed and cancelled Shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per Share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of Shares in issue in the class of the Shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount applicable to the relevant class of Shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the Shares unless otherwise decided by the General Meeting adopting resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the Shares.”

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	means: (a) the net profits of the Company (including carried forward profits) plus (b) distributable reserves of the Company minus (c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles and the Law) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Cancellation Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class F Share means any of them.
Class G Shares	means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class H Share means any of them.
Class I Shares	means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Class I Share means any of them.
Company	means Project Blue S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the relevant classes of Shares.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Ordinary Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and Ordinary Share means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.

Shares	means the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.”

Fifth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

After allocation to the legal reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company’s auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.”

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Project Blue S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante mille Dollars des États-Unis (USD 40.000,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 191.502 (la Société). La Société a été constituée le 24 octobre 2014 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A comparu

Fondo de Capital Privado Emprendimiento e Innovación SP, un fond d'investissement privé régi par les lois de Colombie, ayant son siège social à Calle 34, no. 6-65, Bogota D.C., Colombie, dont le numéro d'identification fiscal (Número de Identificación Tributario (NIT)) est le 900.598.771-1 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de désigner les quarante mille (40.000) parts sociales émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille Dollars des États-Unis (USD 40.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale à quarante-quatre mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 44.500,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles

Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les statuts de la Société (les Statuts) tels que modifiés conformément aux points 3., 4. et 5. ci-dessous.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification de l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts.

5. Modification de l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de (i) désigner les quarante mille (40.000) parts sociales émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale en tant que Parts Sociales Ordinaires, (ii) créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et (iii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille Dollars des États-Unis (USD 40.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale à quarante-quatre mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 44.500,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts tels que modifiés à la Troisième Résolution, à la Quatrième Résolution et à la Cinquième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit à cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale, et libère intégralement ces parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de deux millions trois cent quarante-trois mille quatre cents Dollar des États-Unis (USD 2.343.400,-) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de quatre mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 4.500,-) au compte du capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de deux millions trois cent trente-huit mille neuf cents Dollars des États-Unis (USD 2.338.900,-) au compte de la réserve prime d'émission de la Société.

Le montant de deux millions trois cent quarante-trois mille quatre cents Dollar des États-Unis (USD 2.343.400,-) payé par l'Associé Unique à la Société est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-quatre mille cinq cents Dollars des États-Unis (USD 44.500,-), représenté par quarante mille (40.000) Parts Sociales Ordinaires, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) Parts Sociales de Classe I, toutes ces Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Sous réserve de cet article 6, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (à l'exception toutefois des Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetables) à condition que les Parts Sociales rachetées soient immédiatement annulées et le capital social souscrit de la Société réduit en conséquence par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, tel que prévu à l'article 11 ci-dessous. Dans ce cas, les règles de priorité et les proportions prévues dans le présent article et à l'article 22 pour la distribution de dividendes s'appliqueront en conséquence.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats de Parts Sociales:

(i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe B existent au moment du rachat;

(ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe C existent au moment du rachat;

(iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe D existent au moment du rachat;

(iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe E existent au moment du rachat;

(v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe F existent au moment du rachat;

(vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe G existent au moment du rachat;

(vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe H existent au moment du rachat; et

(viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les Parts Sociales de Classe I existent au moment du rachat.

La contrepartie payable par la Société (Valeur d'Annulation) sera déterminée conformément aux dispositions de cet article 6.

Le capital social de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs classes dans leur entièreté, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la classe concernée. Dans le cas de rachats ou d'annulations de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe I). Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, dans l'ordre mentionné ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetées ou annulées auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible, au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales rachetées ou annulées, déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale. Les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetées et annulées.

Le Montant Disponible sera déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible applicable à la Classe de Parts Sociales concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, adoptant leur résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Dans l'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en tant que tel par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (à l'exception du samedi et du dimanche) pendant lesquelles les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Montant Disponible	signifie: (a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (b) des réserves distribuables de la Société réduit (c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément à la Loi (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et annulées.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe D	signifie les parts sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe E	signifie les parts sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe F	signifie les parts sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe G	signifie les parts sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe H	signifie les parts sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe I	signifie les parts sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura le sens attribué à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Project Blue S.à r.l.
Statuts	signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
Valeur d'Annulation	aura le sens attribué à ce terme à l'article 6.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Distributions.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 ci-dessus, mais sera de nouveau obligatoire dès que la réserve tombe en-dessous d'un dixième (1/10).

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Classe I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie H).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Associé Unique;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été préparés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits des pertes reportées et de sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le réviseur de la Société, le cas échéant, a établi dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, à l'Associé Unique, que les points (i) et (ii) ci-dessus ont été observés;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil, ou le cas échéant, par le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des actifs de la Société; et

(vi) si des dividendes intérimaires excédant les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social ont été versés, les Associés devront alors rembourser l'excédant à la Société.»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 novembre 2014. REM/2014/2500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188524/577.

(140210761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

KEV Germany Schulterblatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.837.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014190341/13.

(140211942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

KEY Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.832.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014190343/13.

(140212071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

KEY Germany Spittelmarkt 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.830.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014190344/13.

(140212258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

JENSAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.508.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014190329/12.

(140211565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MBERP II (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.741.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Donatien-Xavier Martin, né le 20 février 1986 à Malmedy (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Laëtitia Jolival, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190445/17.

(140212094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MBERP II (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.745.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, né à Fajara (Gambie) le 12 février, 1975, de nationalité britannique, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Myriam Scussel, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190446/17.

(140212099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MBERP II (Luxembourg) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.748.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Donatien-Xavier Martin, né le 20 février 1986 à Malmedy (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Laëtitia Jolival, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190447/17.

(140212102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.108.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Donatien-Xavier Martin, né le 20 février 1986 à Malmedy (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Laëtitia Jolival, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190448/17.

(140212131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

MCE Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 898.759,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.930.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014190449/14.

(140211559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Harmon Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.108,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.562.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HR Foreign Holdings LP, a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and under process of registration with the Bermuda Registrar of Companies,

here represented by Mr. Benjamin Liévin, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 30, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Harmon Europe Holding S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143562, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated December 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 38, dated January 8, 2009 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on June 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951, dated August 6, 2012.

II. The Company's share capital is set at fifty thousand two Euro (EUR 50.002,00) represented by fifty thousand two (50.002) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. HR Foreign Holdings L.P., prenamed, resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand one hundred six Euro (EUR 20.106,00) in order to raise it from its present amount of fifty thousand two Euro (EUR 50.002,00) to seventy thousand one hundred eight Euro (EUR 70.108,00) by the creation and issuance of twenty thousand one hundred six (20.106) new shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

HR Foreign Holdings L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for all the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for a total amount of twenty thousand one hundred six Euro (EUR 20.106,00), together with a share premium in the amount of two million ninety-one thousand two hundred eighty-seven Euro and twenty-one cents (EUR 2.091.287,21), by contribution in kind in the total amount of two million one hundred eleven thousand three hundred ninety-three Euro and twenty-one cents (EUR 2.111.393,21) consisting in

all the one thousand four hundred (1.400) shares held by HR Foreign Holdings L.P., and representing the share capital of Harmon Associates ULC, an unlimited liability company established and existing under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, having its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3R7, Canada and registered with the Registrar of Corporations of Nova Scotia (Canada) under number 3281292 (the Assets).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a contribution declaration of HR Foreign Holdings L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution in kind

HR Foreign Holdings L.P., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, the latter being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated October 30, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Following the above resolution, HR Foreign Holdings L.P., prenamed, resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at seventy thousand one hundred eight Euro (EUR 70.108,00), represented by seventy thousand one hundred eight (70.108) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 3,000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HR Foreign Holdings L.P., un Limited Partnership établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes et en cours d'enregistrement auprès du Registre des Sociétés des Bermudes,

ici représentée par M. Benjamin Liévin, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 30 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Harmon Europe Holding S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143562, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 en date du 8 janvier 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1951 en date du 6 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille deux Euro (EUR 50.002,00) représenté par cinquante mille deux (50.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. HR Foreign Holdings L.P. décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille cent six Euro (EUR 20.106,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille deux Euro (EUR 50.002,00) à soixante-dix mille cent huit Euro (EUR 70.108,00) par la création et l'émission de vingt mille cent six (20.106) nouvelles parts sociales ayant toutes une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Souscription - Libération

HR Foreign Holdings L.P., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de vingt mille cent six Euro (EUR 20.106,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-sept Euro et vingt-et-un cents (EUR 2.091.287,21), par un apport en nature d'un montant total de deux millions cent onze mille trois cent quatre-vingt-treize Euro et vingt-et-un cents (EUR 2.111.393,21) consistant en l'ensemble des mille quatre cents (1.400) parts sociales détenues par HR Foreign Holdings L.P., et représentant la totalité du capital sociale de Harmon Associates ULC, une unlimited liability company établie et existant sous les lois de la Province de Nouvelle Ecosse, Canada, ayant son siège social au 1300-1969 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3R7, Canada et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Nouvelle Ecosse (Canada) sous le numéro 3281292 (les Actifs).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport de HR Foreign Holdings L.P., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Actifs.

Réalisation effective de l'apport en nature

HR Foreign Holdings L.P., prénommé, déclare que:

- elle est seul propriétaire sans restriction des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 30 octobre 2014, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suivant la résolution ci-dessus, HR Foreign Holdings L.P., prénommé, décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à soixante-dix mille cent huit Euro (EUR 70.108,00) représenté par soixante-dix mille cent huit (70.108) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 3.000 euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Liévin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191140/145.

(140212546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Imagivert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.509.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} décembre 2014 a décidé à l'unanimité

- de révoquer, avec effet immédiat, le délégué à la gestion journalière, savoir

Madame Fanny Lise BREIT, demeurant à F-57480 RITZING, 61, rue de Kirch

- de nommer comme nouveau délégué à la gestion journalière, savoir

Monsieur Laurent FRANCK, demeurant à F-57300 HAGONDANGE, 29, rue du Docteur Zamenhof

La durée du mandat est valable jusqu'au 29 juillet 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191174/15.

(140212805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Immofin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.223.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014191164/20.

(140212679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Iberian Minerals Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.222.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 05 juin 2014, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. avec adresse professionnelle au 7, rue Gabriel Lippmann, 1-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2014, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Les mandats de Christophe Gaul et Constance Collette en tant que administrateurs de catégorie B ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

2. Les mandats de Daniele Vanin, Pierre Lorinet, Robbert Maas et Mark Irwin en tant que administrateurs de catégorie A ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014191162/22.

(140212929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Idamante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.246.707,30.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.516.

—
EXTRAIT

La société Idamante S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que certains associés ont changé d'adresse.

Le siège social des associés suivants:

- Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (No.3-VCOG) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership
- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership
- Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership

est:

P.O. Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Idamante S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014191163/24.

(140212987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.960.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69692 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191165/10.

(140213079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 138.554.

—
Lors de l'Assemblée Générales des actionnaires tenue le 27 octobre 2014, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Messieurs Mikael Holmberg demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, Mikael Larsson demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Schröder Anja demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.
2. De ré-élire Monsieur Francesco d'Angelo, demeurant au 40, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014191189/16.

(140212742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

IPharma Consulting (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.395.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014191190/10.

(140213190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Joventis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 177.767.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social en date du 25 novembre 2014 à 12h15

Résolution Unique

L'Assemblée acte la démission d'un Administrateur en fonction soit:

Madame DERDE Marie-Paule Rita

Et décide de nommer un Administrateur remplaçant à savoir:

Madame Marie Claire HORVAI née le 21 mai 1968 à Bilbao (Espagne) et ayant son adresse privée à 37 1 P02 D Camino Del Pilar, E-29140 Churriana - Malaga.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOVENTIS S.A.

Référence de publication: 2014191208/19.

(140212662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Iain Os SAUNDERS, Jacques ELVINGER, Jean FRIJNS, Berndt MAY, John LI-HOW-CHEONG et Monsieur Peter SCHWICHT en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2015.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers, Société coopérative (nouvelle adresse au 20 octobre 2014, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2015.

Au 19 novembre 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain Os SAUNDERS (Président du Conseil d'Administration)

- M. Jacques ELVINGER

- M. Jean FRIJNS

- M. Berndt MAY

- M. John LI-HOW-CHEONG

- M. Peter SCHWICHT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

JPMorgan Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014191210/27.

(140212427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

International Oilfield Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 177.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014191185/10.

(140212803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Indest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.433.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 25 novembre 2014

Démission de Madame Roselyne CANDIDO-MICHEL et de Monsieur Guy BAUMANN, au poste d'administrateur de la société.

Cooptation des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean BARRET, né le 11/08/1986 à Vichy (France), demeurant au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- Monsieur Eric BREUILLE, né le 26/04/1960 à Châteauroux (France), demeurant au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Leur mandat arriveront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2017.

La cooptation des administrateurs sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour: INDEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014191181/21.

(140212941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Immobilière Citem S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 135.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014191180/14.

(140212559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Immo Pacor S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 28.642.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014191175/10.

(140213225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Jego Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 13A, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 127.343.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} décembre 2014.

Pour JEGO S.à r.l.

CONSTRUCTIONS CREA HAUS S.A.

224, route d'Arlon

L-8010 STRASSEN

Signature

Référence de publication: 2014191206/15.

(140213112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Japhil Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.060.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191204/10.

(140212598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

JS Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.411.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2683 du 3 novembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JS Immo Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014191212/15.

(140213025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 192.246.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Mr Erick Rinner, born on 20 September 1967 in Pont-Audemer, France, professionally residing at 14, Floral Street, WC2E 9DH London, Great Britain,

here represented by Dominique Reichelt, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter; decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by the joint signature of two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by the joint signature of two managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of two managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders

deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.”

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company’s first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Erick Rinner, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 15, Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Erick Rinner, born on 20 September 1967 in Pont-Audemer (France), professionally residing at 14, Floral Street, WC2E 9DH, London, United Kingdom, as Manager;

- Mr. Olivier Antomarchi, born on 29 July 1973 in Marseille (France), professionally residing at 141, rue du Repos, B-1180 Brussels, Belgium, as Manager; and

- Mr. Alan Botfield, born on 22 December 1970 in Stirling (United Kingdom), professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L’an deux mille quatorze, le vingt et un novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Erick Rinner, né le 20 septembre 1967 à Pont-Audemer, France, avec adresse professionnelle au 14, Floral Street, WC2E 9DH Londres, Royaume Uni,

dûment représenté par Dominique Reichelt, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Milestone Investisseurs 2014 GP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Si la Société a plus que vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés devra être tenue dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'année comptable au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que spécifié dans les convocations. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue tout endroit tel que spécifié dans les convocations si tous les associés sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion au moins quatre fois par an.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire parmi les gérants un président. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par la signature conjointe de deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

F. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

G. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Monsieur Erick Rinner, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Erick Rinner, né le 20 septembre 1967 à Pont-Audemer, France, avec adresse professionnelle au 14, Floral Street, WC2E 9DH Londres, Royaume Uni en qualité de Gérant;
 - Monsieur Olivier Antomarchi, né le 29 juillet 1973 à Marseille, France, avec adresse au 141 rue du Repos, 1180 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant; et
 - Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en qualité de Gérant.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55434. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191296/521.

(140213345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

M & G Chemicals Brazil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37/a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.220.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN

ON THE THIRTEENTH DAY OF NOVEMBER.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

«M&G Finanziaria S.r.l.», a private company with limited liability (società a responsabilità limitata) organized under Italian law, having its registered office at 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona (AL), Italy, registered with the «Registro Imprese» (Companies Registrar) of Alessandria under number 02098590066 and with the R.E.A. («Registro Economico Amministrativo») (Economical and Administrative Registrar) of Alessandria under number AL-226366, here

duly represented by Mr. Massimo MARTINETTO, born in Milan (Italy) on 18th May 1960, residing professionally at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, acting in his capacity as mandatory of the company «M&G Finanziaria S.r.l.», prequalified by virtue of a power of attorney given and signed in Tortona, on 12th November 2014.

The aforementioned power of attorney, initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its above stated capacity, has requested the executing notary to enact the following articles of association of a public limited company (société anonyme) to be formed:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. By the above-mentioned person and between all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is hereby established a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "M&G CHEMICALS Brazil S.A." (hereinafter referred to as "the Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, representative or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a resolution of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and develop these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may also perform any transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, the management and the sale, in whatever form, of any immovable assets located in Luxembourg or abroad as well as in securities, shares and participating interest representing said immovable assets.

More generally, the company may take any control and supervision action in order to safeguard its rights and may, to the extent and under terms permitted by law, perform any financial, movable, immovable, commercial and industrial transaction which are directly or indirectly connected with its objects and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) consisting of 310,000,000 (three hundred ten million) shares of a par value of EUR 0.0001 (0.01 Cent) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The shares of the Company shall be in registered form and shall remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by means of an inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

For a period of 5 (five) years starting on 14th November 2014 and ending 13th November 2019, the authorized capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million Euro) consisting of 100,000,000,000 (one hundred billion) shares of a par value of EUR 0.0001 (0.01 Cents) each.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years starting on 14th November 2014 and ending on 13th November 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as specified below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, provided however that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and more particularly under the provisions of art. 32-4 of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors - Supervision of the Company

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be reelected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the convening notice.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This

notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Art. 8. Decisions shall be taken only with the approval of the majority of the directors present or represented at the meeting. In case of tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by all the directors having attended the meeting.

Copies or excerpts of such minutes shall be signed by any one director or by an attorney.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

Art. 11. In accordance with Article 60 of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, agents, managers or others attorneys, shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

Art. 12. The Company is validly bound towards third parties, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the board of directors or, if the case may be, by the sole director.

In its relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory or independent auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory or independent auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory or independent auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of May at 12.00 noon each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and timelimits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Art. 16. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 17. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder.

Financial year - Profits

Art. 18. The financial year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory or independent auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit of the financial year shall be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Amendment of the articles of incorporation

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Art. 67-1 of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

General disposition

Art. 22. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2014.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

The first directors and the first independent auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The appearing party, the company «M&G Finanziaria S.r.l.», prequalified, represented as stated above, declared to wholly (100%) subscribe and pay-up the the 310,000,000 (three hundred ten million) shares of a par value of EUR 0.0001 (0.01 Cent) each, for a total amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro).

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro), as was certified to the notary executing this deed by means of a bank certificate.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,700.-.

Extraordinary general meeting

And now, the appearing party, acting in the above stated capacity, representing the whole share capital, which is consequently duly constituted and may validly deliberate and decide, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four.

The following persons are elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first financial year ending on 31st December 2014:

1. Mr. Massimo MARTINETTO, company director, born on 18th May 1960, in Milan (Italy), residing professionally at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is appointed as Director;

2. Mr. Enrico COLOMBO, company director, born on 1st September 1964, in Bergamo (Italy), residing professionally at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is appointed as Director;

3. Mr. Evert-Jan W. van der SLOBE, company director, born on 6th July 1967, in Hilversum (The Netherlands), residing professionally at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is appointed as Director;

4. Mr. Marco TOSELLI, company director, born on 20th March 1962, in Varese (Italy), residing professionally at 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is appointed as Director.

Second Resolution

The following company is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first financial year ending on 31st December 2014:

The company ERNST & YOUNG, a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47 771, is appointed as réviseur d'entreprises agréé.

Third Resolution

The company's registered office is located in L-1855 Luxembourg, 37/a, Avenue J.F. Kennedy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person(s) appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUATORZE,
LE TREIZE NOVEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«M&G Finanziaria S.r.l.», une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata) de droit italien, ayant son siège social au 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona, Italie immatriculée auprès du «Registro Imprese» (Registre des Entreprises) de Alessandria sous le numéro 02098590066 et au R.E.A. («Registro Economico Amministrativo») de Alessandria sous le numéro AL-226366, ici représentée par Monsieur Massimo MARTINETTO, né le 18 mai 1960 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société «M&G Finanziaria S.r.l.», préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée et signée à Tortona, le 12 novembre 2014;

La prédite procuration, paraphée et signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la personne ci-avant désignée et toutes celles qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "M&G CHEMICALS Brazil S.A." (ci-après «la Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de ses sociétés affiliées.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que de tous titres, parts ou participations représentatifs de ces biens immobiliers.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 310.000.000 (trois cent dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 0,0001 (0,01 cents) chacune.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Le capital autorisé est, pendant une période de 5 (cinq) ans commençant le 14 novembre 2014 et prenant fin le 13 novembre 2019, de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000.000.000 (cent milliards) d'actions d'une valeur nominale de EUR 0,0001 (0,01 cents) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant le 14 novembre 2014 et prenant fin le 13 novembre 2019, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire (pro tempore) un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents aux séances.

Les copies ou extraits de procès-verbaux seront signés par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, déterminera le nombre, la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s)/ réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévus par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 17. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

Année sociale - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s)/ réviser(s) d'entreprises agréé(s).

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modifications des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et premier réviseur d'entreprises agréé sont élus par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

La comparante, la société «M&G Finanziaria S.r.l.», préqualifiée, représentée comme il est dit ci-avant, déclare souscrire et libérer intégralement (100%) les 310.000.000 (trois-cent-dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 0,0001 (0,01 cents) chacune, pour un montant total d'EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros).

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la comparante, ès-qualité qu'elle agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est donc valablement constituée sans convocation préalable en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant le 31 décembre 2014:

1. Monsieur Massimo MARTINETTO, dirigeant de sociétés, né le 18 mai 1960 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nommé comme Administrateur;

2. Monsieur Enrico COLOMBO, dirigeant de sociétés, né le 1^{er} septembre 1964 à Bergamo (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nommé comme Administrateur;

3. Monsieur Evert-Jan W. van der SLOBE, dirigeant de sociétés, né le 6 juillet 1967 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nommé comme Administrateur;

4. Monsieur Marco TOSELLI, dirigeant de sociétés, né le 20 mars 1962 à Varese (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nommé comme Administrateur.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant au 31 décembre 2014:

ERNST & YOUNG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47 771, est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTINETTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014191285/567.

(140212770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.286.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191284/16.

(140212813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Eternity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.686.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 27 novembre 2014, que la liquidation de la société décidée en date du 08 août 2014 a été clôturée; et que la société ETERNITY INVESTMENTS S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour: ETERNITY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014191066/17.

(140212581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191061/16.

(140212788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

EURO DIRECT MARKETING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zoning Industriel de Riesenhaff, Rte de Martelange.

R.C.S. Luxembourg B 101.708.

Le Bilan au 31.12.1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191067/9.

(140212753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Terpsico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.192.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François-Alexandre CHÉREAU, né le 13 juin 1980 à Chêne-Bougeries, Suisse, demeurant à 42, rue de Chêne-Bougeries, CH-1224 Chêne-Bougeries (GE),

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2014, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée TERPSICO S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.192, établie et ayant son siège social au L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 14 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 juin 2002 sous le numéro 847.

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500.-), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions ayant chacune une valeur de dix Euros (EUR 10.-), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. dont le siège est au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2014. LAC/2014/54506. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191540/55.

(140212962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

KEY Germany Fliegerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.897.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014190339/13.

(140211987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

NRWLOG1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.540,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.511.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 24 Novembre 2014

Au 24 Novembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la nomination d'Herve Marsot, né le 02 Octobre 1974 à Mulhouse, France, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 24 Novembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Julie K.Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed
- Hervé Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2014.

CL III REO (offshore), LLC

Référence de publication: 2014191350/21.

(140212441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

UniAsia, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.
Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175762/10.

(140200686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Medianus S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.959.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 30 juin 2005, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de MEDIANUS S.à r.l., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, de fait inconnue à cette adresse.

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a nommé juge-commissaire Madame Anick WOLFF, et liquidateur, Maître Catherine DELSAUX SCHOY, avocat à la Cour.

Pour extrait conforme
Maître Catherine Delsaux Schoy
Le liquidateur

Référence de publication: 2014196162/18.

(140219018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

UniEM Osteuropa, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.
Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175765/10.

(140200694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UniEM Osteuropa, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.
Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175766/10.

(140200695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.

UniEM Global, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.
Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014175767/10.

(140200696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2014.
